



Proposition d'un parcours de concertation sur le nouveau décret relatif à la Cohésion sociale

CALENDRIER GÉNÉRAL

- **Fin novembre 2017** : Communication par la COCOF de la sortie prochaine du décret.
- **6 décembre 2017** : Communication en CCCS de Saint-Gilles d'une concertation sur le texte de l'avant-projet de décret.
- **Janvier 2018** : Préparation du parcours de concertation sur l'avant-projet de décret.
- **Fin janvier 2018** : Communication auprès des associations partenaires de l'organisation du parcours de concertation sur l'avant-projet de décret.
- **1^{er} février 2018** : Présentation en CCCS de Saint-Gilles du texte de l'avant-projet de décret et du parcours de concertation en deux phases : 1° sur l'avant-projet de décret 2° sur les arrêtés d'application du décret.
- **28 février, 7, 14 et 21 mars 2018** : **Première phase du parcours de concertation.**
- **15 avril 2018** : Clôture de la concertation sur l'avant-projet de décret.
- **Mai 2018** : Évaluation de la première phase du parcours de concertation sur l'avant-projet et préparation de la seconde phase sur les arrêtés d'application.
- **Juillet 2018** : Vote du décret au Parlement francophone bruxellois.
- **Automne 2018** : Présentation des arrêtés d'application et lancement de la seconde phase du parcours de concertation sur les arrêtés d'application du décret.
- **Printemps 2019** : Vote des arrêtés d'application au Parlement francophone bruxellois.

1^{ère} PHASE DE CONCERTATION : L'AVANT-PROJET DE DÉCRET

4 temps de rencontre entre associations partenaires

Lieu : CFS asbl 26 rue de la Victoire – 1060 Saint-Gilles

Horaire : 9h30-12h30 (accueil 9h15 ; pause-café 11h-11h15)

Temps 1 – 28 février 2018 Émergence des préoccupations de terrain

- Travail individuel : rédaction des préoccupations et mise en commun.
- Travail en plénière : définition de thèmes transversaux aux préoccupations de terrain.

Entre temps 1-2

Rédaction et envoi par les animateurs d'une synthèse thématique des préoccupations ; lecture par les participants des textes de l'avant-projet de décret et de l'ancien décret.

Temps 2 – 7 mars 2018 Identification des enjeux thématiques du décret

- Travail en sous-groupe : comparaison de l'avant-projet de décret avec l'ancien décret
- Travail en sous-groupe : rédaction d'un résumé des enjeux par thématique.

Entre temps 2-3

Envoi par les animateurs des résumés pour lecture par les participants.

Temps 3 – 14 mars 2018 Formulation d'avis thématiques

- Travail en plénière : présentation et discussion de fond sur les enjeux thématiques ; identification de la transversalité des enjeux.
- Travail en sous-groupe : rédaction d'un avis par enjeu thématique et relevé d'éléments pour un avis général.

Entre temps 3-4

Envoi par les animateurs des avis thématiques pour relecture par les participants.

Rédaction et envoi par les animateurs d'une proposition d'avis général pour lecture par les participants.

Temps 4 – 21 mars 2018 Formulation d'un avis général

- Travail en sous-groupes : amendements et validation sur la forme des avis thématiques.
- Travail en plénière : présentation et discussion sur le fond de l'avis général.

Entre temps 4 et remise des avis avant le 15 avril

Envoi par les animateurs de l'avis général pour amendements et validation sur la forme par les participants et envoi des avis à la COCOF.